



alcoolémie ,annulation temporaire de permis

Par **marisa**, le **17/12/2008** à **10:06**

c'étant fait arreter avec 0,54g d'alcool,etre passer au tribunl,mon mari a aussi passer une visite medicale ayantla tension tres élevee environ 20/13 il a été renvoyer chez son médecin pour que celui-ci lui prèscribe un traitement pour la tension et un bilan médical depuis il a récupéré son permis mais seulement pour 6 mois devant se présenter donc tout les 6 mois a la visite médicale avec analyses est tout se qui suis mais il en revien toujours avec le permis temporair il continue a boir toujours autant et la tension presque pareil si cela continue cour t'il le risque de perdre son permis définitivement aux derniers examens a l'urine il avais 3,2 pourcent d'alcool il a été arreter fin novembre 2007, voila je voudrais savoir combien de fois il devra encor aller a la vsite médicale et pour combien de temp il gardera son permis en attendant une réponse de votre part je vous remercie marisa

Par **razor2**, le **23/12/2008** à **16:06**

Bonjour, 0.54g d'alcool / litre de sang = contravention, pas de passage au Tribunal. Ne serait ce pas plutôt 0.54 MI/ litre d'air expiré, soit 1.08g/ litre de sang?